



COMMUNE DE MEX

Préavis 4/2014
de la Municipalité de Mex au Conseil général
relatif
à la vente d'une surface de 76 m² à détacher de la parcelle communale 209.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Il s'agit de la vente d'une surface de 76 m² à M. Hans-Ulrich Grünig, route des Esserts 19 à Mex.

DESCRIPTION

Cette surface de 76 m² est nécessaire à M. Grünig pour permettre de construire une deuxième villa sur sa propriété. (villa destinée à sa belle-fille, Madame Catherine Viguié)

La réalisation du projet dépend de l'agrandissement de sa parcelle 273 afin de permettre son fractionnement.

Cet agrandissement nécessite l'achat à la commune de 76 m² à détacher de la parcelle communale 209.

Nous rappelons que la commune avait acheté en 2011 la parcelle 297 de 676 m² appartenant à la commune de Villars-Ste-Croix (CHF 125.- le m² environ). Cette surface a été réunie à la parcelle 209 de la commune de Mex. d'une surface actuelle totale de 252'575 m², soit 249'541 m² en forêt et 2947 m² en zone constructible, les 87 m² restant représentent les accès. En retranchant 76 m² de la zone constructible, le solde restant de 2'871 m² est largement suffisant pour une éventuelle future construction.

La parcelle 273 de M. Grünig mesurant 2324 m², son augmentation de 76 m² à prélever de la parcelle communale précitée, permet son fractionnement en deux bienfonds constructibles : 2324 m² + 76 m² = 2400 m² = 2 x 1200 m².

Après analyse des diverses possibilités, la Municipalité a décidé, par souci de transparence, de vous proposer la vente de ce terrain. Après avoir procédé à une étude du marché actuel des terrains à construire, la Municipalité a arrêté le prix de vente à CHF 800.-le m², soit au total à CHF 60'800.-. Toutefois, la commune s'engage à rétrocéder une partie de la vente à la Commune de Villars-Ste-Croix.

En effet, il ne serait pas correct de réaliser un bénéfice au détriment d'une autre commune avec laquelle nous collaborons et entretenons d'excellentes relations.

(prix d'achat : 85'000 + 1'300 (frais de notaire) = CHF 86'300
86'300 : 676 m² = 127.6627 le m²
pour Mex : (800 : 2 + 127.66) x 76 = CHF 40'100
pour Villars-Ste-Croix : (800 : 2 - 127.66) x 76 = CHF 20'700

Total CHF 60'800.-

Cette vente ne sera effective qu'à la délivrance du permis de construire établi au nom de Mme Catherine Viguiet.(belle-fille de M. Grünig)

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis 4/2014 de la Municipalité du 7 novembre 2014
- oui le rapport de la Commission ad hoc
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide

- **D'autoriser la vente d'une surface de 76 m² à M. Hans-Ulrich Grünig pour le prix de CHF 60'800.- aux conditions énumérées dans le présent préavis.**

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

M. Buttin

R. Marendaz

Mex, le 14 novembre 2014